

# Budget 2012 de l'Etat de Neuchâtel

## Nouvelle étape sur la voie du redressement

Le budget 2012 présente un excédent de charges de 20,9 millions et les investissements des dépenses nettes de 56 millions. L'augmentation de l'endettement est de 53,5 millions, portant la dette prévisionnelle du canton à 1364 millions à fin 2012. Les limites du frein sont tenues puisque le degré de couverture des revenus déterminants s'établit à 1,1% (limite maximale de 2%) et le degré d'autofinancement à 70,1% (limite minimale de 70%). Le budget 2012 constitue une nouvelle étape de la stratégie de redressement que met en œuvre le Conseil d'Etat pour atteindre l'équilibre budgétaire à l'horizon 2015. Il intègre un premier train de mesures d'améliorations durables de 40 millions. La compression à la baisse des investissements causée par l'application des mécanismes du frein à l'endettement préoccupe le Conseil d'Etat, qui réfléchit à leur modification. Les facteurs externes auxquels notre canton est exposé, dont une conjoncture incertaine qui pourrait se dégrader rapidement au cours de ces prochains mois, constitue une autre source d'inquiétudes.

### Progression marquée des charges et des revenus

Par rapport au budget 2011, les charges augmentent de 72 millions ou 3,7% pour s'établir à 2019 millions. La progression des revenus est presque autant soutenue. Ces derniers s'accroissent de 67 millions ou 3,5% à 1998 millions.

Les principaux facteurs de hausse des charges sont la mise en place des nouvelles dispositions relatives aux structures d'accueil de la petite enfance (+16,7 millions), l'introduction du nouveau régime de financement des hôpitaux (+16 millions), les primes d'assurance maladie (+8 millions), les entreprises de transports (+6,6 millions) et les prestations complémentaires AVS/AI (+5,3 millions). En revanche, les dépenses d'aide matérielle reculent de près de 9 millions. Par ailleurs, ces augmentations sont partiellement compensées par les efforts d'économies demandés à HNe (-10 millions), par l'introduction de la participation des employeurs au financement des structures d'accueil (-9,7 millions), la part du canton en la matière augmentant de 0,7 million. Les charges financières (intérêts passifs et amortissements) diminuent respectivement de 3,2 et de 13 millions par rapport au budget 2011.

L'augmentation des charges salariales de plus de 14 millions s'explique par la sortie partielle des mesures salariales dans le cadre de l'accord 2011-2013 négocié avec les syndicats de la fonction publique, et par la non-reconduction en 2012 d'un écart statistique positif entre budget et comptes. Sans cet écart statistique, la progression des charges serait contenue à 1,7%. Les effectifs demeurent bien maîtrisés, puisqu'ils augmentent à peine de 4 équivalents plein temps entre 2011 et 2012.

L'augmentation de 8 millions des charges en biens, services et marchandises s'explique pour moitié par la comptabilisation dans le fonds de promotion de l'économie de l'équipement de terrains industriels, financé par la revente de terrains.

Les principales augmentations de revenus concernent les impôts (+30 millions), les parts communales (+10,6 millions) aux charges de l'Etat découlant notamment d'une nouvelle répartition proposée dans le cadre du redressement des finances, des contributions des employeurs aux structures d'accueil extra-familiales (+9,7 millions), ainsi qu'à l'introduction d'une redevance sur la consommation d'électricité (+4,8 millions). L'augmentation prévue de la part à l'impôt fédéral direct (+16 millions) compense en partie la diminution attendue de la part du canton au bénéfice de la BNS (-22,2 millions).

La reprise économique observée depuis le printemps 2010 se traduit par des recettes fiscales en hausse tant au niveau des personnes physiques (+12 millions ou +1,7%) que des personnes morales (+15 millions ou +10,9%). La forte progression de l'impôt sur les entreprises bénéficie en outre largement de l'effet de la réforme de la fiscalité des personnes morales.

### **Mesures d'amélioration pérennes de 40 millions**

Le budget 2012 inclut des mesures d'amélioration pérennes (c'est-à-dire durables) à hauteur de 40,2 millions. Ces mesures, dont plusieurs relèvent de la compétence du Grand Conseil, devraient totaliser 75 millions en 2015.

Dans le budget 2012, ces mesures concernent essentiellement des réorganisations et des rationalisations à hauteur de 19,5 millions (notamment dans le domaine de la santé), le rééquilibrage des flux financiers avec les communes pour 15 millions (primes LAMal des bénéficiaires de l'aide sociale, mandats de prestations en matière de sécurité publique, fonds d'intégration professionnelle), de même que les contribuables et administrés pour 4,3 millions (redevance sur la consommation d'électricité, taxe parking).

### **Investissements insuffisants et mécanisme du frein à revoir**

Avec 56 millions, les investissements atteignent la limite autorisée par le frein à l'endettement. Ce montant est nettement insuffisant pour assurer l'entretien, le renouvellement et la modernisation du patrimoine de l'Etat, et pour financer à l'avenir des projets importants. La réalisation de Microcity absorbe à elle seule 47% des ressources attribuées. Les ressources restantes sont allouées à des projets indispensables à la sécurité des usagers ou au respect d'engagements contractuels. Le faible volume d'investissements autorisés s'explique par la marge d'autofinancement (résultat + amortissement du patrimoine administratif) insuffisante dégagée en 2012 dans le budget de fonctionnement. Le Conseil d'Etat réfléchit à un assouplissement du frein dans le domaine des investissements, moyennant en contrepartie l'exigence d'un budget de fonctionnement équilibré afin d'éviter d'accroître l'endettement.

### **Poursuite du redressement**

La stratégie décrite dans le rapport d'information du 26 août 2011 sur le redressement des finances sera poursuivie en étroite concertation avec l'ensemble des partenaires concernés, en vue de résorber le déficit structurel à l'horizon 2015, et de dégager les ressources supplémentaires pour financer les projets porteurs. Les instruments du pilotage financiers continueront d'être améliorés. Une attention soutenue sera portée sur les dépenses de transferts, qui constituent plus de 50% des dépenses de l'Etat. A cet égard, le projet "Gouvernance des partenariats", qui vise à clarifier les rôles, les missions et à améliorer le suivi

du contrôle budgétaire des institutions et établissements subventionnés, est d'ores et déjà entré dans sa phase opérationnelle.

### **Dépendance accrue du canton envers des facteurs externes qu'il ne maîtrise pas**

Le budget 2012 met en évidence la dépendance accrue du canton vis-à-vis de facteurs extérieurs dont il n'a pas la maîtrise: part au bénéfice de la BNS, brèche de subventionnement de l'Université, réforme du nouveau régime de financement des hôpitaux. Autant de facteurs qui, outre les aléas conjoncturels, perturbent la procédure budgétaire et pèsent sur nos résultats.

Sans ces éléments, plus particulièrement la diminution probable de la part du canton au bénéfice de la BNS (budgétée à 14,8 millions au lieu des 37 millions ordinaires), le résultat du compte de fonctionnement serait équilibré.

Le Conseil d'Etat suit également avec une certaine inquiétude les regains de tensions observés sur les marchés monétaires et financiers, qui pourraient aboutir ces prochains mois à une dégradation rapide de la situation conjoncturelle, avec toutes les répercussions négatives qui pourraient s'ensuivre au niveau de l'activité des entreprises, de l'emploi, et des comptes de l'Etat.

La fluctuation toujours plus forte des rentrées fiscales dans un monde globalisé, en particulier s'agissant des personnes morales, combinées aux différents facteurs externes mentionnés, rendent l'exercice d'élaboration du budget de plus en plus difficile et aléatoire.

- **Les documents relatifs à cette conférence de presse sont disponibles sur [www.ne.ch/presse](http://www.ne.ch/presse)**

Neuchâtel, le 22 septembre 2011